



# Département du Pas de Calais Commune de Fouquereuil

## DECISION DU MAIRE

N° 2023-002

**Le Maire de Fouquereuil,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22

Vu la délibération n° 2020-012 en date du 28 Mai 2020 donnant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant la délibération 2023-002 en date du 09 janvier 2023 approuvant le projet, ainsi que le vote du Budget 2023 entérinant les choix faits lors des réunions de préparation de budget

Considérant que la commune a lancé une procédure de consultations, ayant pour objet : Fournitures Horticoles, Fournitures Arbres, Arbustes, Vivaces et plantes grimpantes, Clôture en modules réservoir d'eau de pluie, Achat de pergolas bio climatiques, Engrais et amendement organique

Considérant l'analyse des offres reçues dans le cadre de ces consultations,

**Le Maire,**

**DECIDE** d'attribuer comme suit :

- 2023-02 « Fournitures Horticoles » : CHLORODIS – ZA ACTIPARC MAGNAPARK – Avenue des atrebates 62 223 ATHIES pour un montant de 2 651.50 € HT
- 2023-03 « Fournitures Arbres, Arbustes, Vivaces et plantes grimpantes » : FLORE'ANDOLE -165 rue du tilleul – 59 200 TOURCOING pour un montant de 9 016€ HT
- 2023-04 « Clôture en modules réservoir d'eau de pluie » : FLORE'ANDOLE -165 rue du tilleul – 59 200 TOURCOING pour un montant de 8 260 € HT
- 2023-05 « Achat de pergolas bio climatiques » : FLORE'ANDOLE -165 rue du tilleul – 59 200 TOURCOING pour un montant de 5 900 € HT
- 2023-06 « Engrais et amendement organique » : SOCODIP – BP 58 59 529 HAZEBROUCK – pour un montant de 9 179 € HT

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de la Commune lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de la publication de cette décision.

A FOUQUEREUIL le 16 Octobre 2023

Le Maire



Gérard OGIEZ.